



Droi de garde avant le jugement

Par **Le Moigne Alexia**, le 12/11/2018 à 02:35

Bonjour, ma situation est assez compliquée à expliquer mais je vais essayé de faire au mieux. Je m'appelle Alexia et j'ai bientôt 23 ans. J'ai accoucher d'une petite fille le 16 Septembre 2018 et je ne suis plus avec le papa qui lui a 30 ans, depuis le 25 Mai 2018. Je l'es quittée car monsieur avais un gros penchant pour l'alcool et la drogue, et financièrement il ne gérer strictement plus rien car il a accumulé de grosse dettes que je l'aider à payer. Fatiguer et désemparée je suis donc partie. En bref, depuis que ma fille et née je l'allaite exclusivement MAIS je compte passer au biberon la journée et garder l'allaitement pour le soir car elle ira des le 02 Janvier 2019 chez une assistante maternelle car je reprend le travail. Son papa la voit 1 à 2 fois pars semaines dans l'après midi en ma présence. Je me déplace car il n'a plus de permis de conduire depuis 6 ans (retrait de permis de 6 mois cause alcool). Il trouve qu'il ne la voit pas assez. Il aimerai pouvoir l'avoir seul en après midi et pouvoir l'avoir a dormir une fois de temps en temps mais je n'en et aucune envie car je n'ai aucune confiance en lui et j'ai très peur de lui malgré qu'on se parle plutôt bien sur certains sujet. Monsieur et quelqu'un de très très nerveux qui s'emporte très vite dans ses paroles. L'ayant quitté quand j'étais enceinte il m'a menacer de me prendre ma fille et de la "kidnappé", malgré qu'il s'en sois excuser j'en et très peur. Et ne sachant pas avec certitude si il boit et fume ou non. Quand je vais reprendre le travail j'ai décider qu'il ne l'a verra que 1 weekend sur 2 (en journée) et de temps en temps le jeudi (car je ne travail pas se jours la) jusqu'à se que le jugement sois passer. J'ai rempli le dossier et envoyer au tribunal le 30 Octobre 2018 mais on m'a dis qu'il y avais 6 à 8 mois de délais d'attente. Ma question est donc... Est ce que je suis dans mes droits si je ne veux pas qu'il la garde seul en journée ? Qu'il ne puisse pas l'avoir la nuit chez lui car je vais continuer l'allaitement le soir et la nuit ? 1 weekend sur 2 jusqu au jugement est-je le droit ? Peut-il se retourner contre moi et me prendre ma fille ? Tellement de questions auquel j'aimerai avoir des réponses car j'ai peur pour la sécurité de ma fille.. J'ai aussi depuis quelques jours déménager mais je n'ose pas le lui dire car il va venir me harceler tout les jours chez moi pour voir sa fille mais ai-je le droit de lui cacher pour ma sécurité ou faut il que je le lui dise ? J'espère avoir été comprise car je ne sais trop comment expliquer la situation. J'espère que vous pourrez m'aider en me renseignement un peu plus sur mes droits car je ne veux surtout pas être contre la loi. J'aimerai que tout se passe pour le mieux.

Cordialement.